

DGAC DSNA
Direction de la Technique et de l'Innovation
Rédacteur : Laure GABORIEAU

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°MPA-25-21086

Date limite de remise des plis

26 / 06 / 2025 à 16 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées -
Code de la commande publique)

Type de contrat

Marché ordinaire de travaux

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats retenus	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Laure GABORIEAU	Chargée de suivi	V	LG
Marie-Hélène TURA	Responsable de l'antenne DTI du pôle achats DSNA	A	MHT

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPA-25-21086	
Classement et archivage du document	
Fichier : RC MPA-25-21086	

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	06/05/2025	Version finale	LR

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Entité adjudicatrice :

DGAC DSNA

Direction de la Technique et de l'Innovation

Représentant : Direction Générale de l'Aviation Civile DSNA

Adresse : 1 Avenue du Dr Maurice Grynfolgel, CS 53584,31035, TOULOUSE CEDEX

SIRET : 12006401900074

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy**

Pour Lille, création d'un nouveau centre d'émission-réception nécessitant la création d'un pylône. Pour Limoges et Nancy, il s'agit d'anciens pylônes qui présentent de la corrosion à l'origine de nombreuses perturbations radioélectrique impactant le contrôle aérien du Service de la Navigation Aérienne. De plus, il manque de la place pour ajouter de nouvelles antennes pour le besoin du contrôle militaire.

Code CPV	Libellé CPV
45113000-2	Travaux de chantier

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Structure	3 lots - 14 postes
 Délai d'exécution	36 mois
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	Travaux d'installation du Pylône de Lille
Poste 1	Période de préparation
Poste 2	Fournitures
Poste 3	Installation pylône
Poste 4	Maintenance préventive
Lot 2	Travaux de remplacement du Pylône de Limoges
Poste 1	Période de préparation
Poste 2	Fournitures
Poste 3	Installation pylône

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Type	Objet, délai
Poste 4	Dépose ancien pylône
Poste 5	Maintenance préventive
Lot 3	Travaux de remplacement du Pylône de Nancy
Poste 1	Période de préparation
Poste 2	Fournitures
Poste 3	Installation pylône
Poste 4	Dépose ancien pylône
Poste 5	Maintenance préventive

2. La candidature est autorisée sur un, deux ou trois lots. **CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Etude de sol pour chaque site
- RC
- CCAP
- CCTP
- DPGF, **à renseigner par le candidat**
- PSSI V3R1
- Guide d'aide à la protection contre la foudre – GPF 20 - Version du 09/06/2020
- Spécification générales pour les installations – SPEC 20 - Version du 14/01/2020
- les formulaires DC1 et DC2 préconisés par l'Acheteur et leur notice explicative, **à renseigner par le candidat**
- le(s) formulaire(s) DC4 en cas de déclaration d'un (de plusieurs) sous-traitant(s), **à renseigner par le candidat**

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires.

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
	<p>Situation juridique : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.</p> <p>Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur. Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles. Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence. En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen. En application de l'article R.2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Effectif annuel moyen du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années	<i>Attestation de l'effectif annuel moyen faisant état de l'importance du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années.</i>
Moyens techniques	<i>Fournir la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</i>
Références travaux	<i>Fournir la liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i>
Autres justificatifs	
Gestion développement durable	<i>Documents Iso, politiques RSE de la société, certificat environnemental etc ...</i>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Pour chacun des lots, l'offre des candidats est composée des éléments suivants :

- L'offre commerciale
- Le DPGF renseigné
- L'offre technique

Le candidat est vigilant à fournir dans son offre les éléments de réponse concernant le critère Développement Durable décrits à l'article 4 du présent document.

Le candidat est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre.

Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter l'accord-cadre.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ Dispositions complémentaires :

- **Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

- **Mise au point**

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

- Imprécisions

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

- Erreurs de calcul

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

- Modifications de détail aux documents de consultation

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

■ Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqués en page de garde pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de Mme GABORIEAU Laure.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ Modalités de signature à l'attribution :

La DSNA transmettra un acte d'engagement POUR SIGNATURE au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat.

Celui-ci devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à **ne pas verrouiller le document** afin que la DSNA puisse signer l'acte d'engagement. L'acte d'engagement devra être accompagné des justificatifs décrits au chapitre **Documents à produire par l'attributaire** ci-dessous.

La signature est électronique et l'acte d'engagement signé est déposé sur la Place : www.marches-publics.gouv.fr

L'attributaire peut utilement se référer à l'arrêté du 22/03/2019 relatif à la signature électronique.

L'acheteur refuse toute signature manuscrite.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats (pour les 3 lots) :

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Conditions de participation des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique	Capacité juridique
2. Garanties environnementales	Dossier fourni
3. Garanties professionnelles et techniques	Capacités professionnelles et techniques fournies
4. Garanties économiques et financières	Capacités économiques et financières fournies

■ **Critères de jugement des offres (pour les 3 lots) :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50% soit 50 points)	<p>Le critère valeur technique est noté selon les sous-critères ci-après. La note sur chaque sous-critère est établie par application de la formule suivante :</p> $NPSC1 = PSC1 \times (T / T_{max})$, avec <ul style="list-style-type: none"> NPSC1 : note pondérée du sous-critère 1 de la valeur technique PSC1 : pondération du sous-critère 1 T : note du sous-critère 1 avant pondération de l'offre évaluée ; Tmax : meilleure note technique sur le sous-critère 1 avant pondération <p>Tous les sous-critères sont notés successivement selon cette même formule.</p> <p>La note globale de la valeur technique est la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère.</p> <p>Toute offre dont la note avant pondération pour ce critère est inférieure à 25/50, est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée.</p> <p>Les sous-critères de la valeur technique sont les suivants :</p>
- 1er sous critère (25 pts)	Qualité des fournitures et équipements
- 2eme sous critère (15 pts)	Organisation du chantier (planning, phasage)
- 3eme sous critère (5 pts)	Moyens humains et matériel mis en œuvre
- 4eme sous critère (5 pts)	Délais
2. Prix TTC (40% soit 40 points)	<p>Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante :</p> $NP = PP \times (P_{min} / P)$, avec <ul style="list-style-type: none"> NP : note pondérée du prix ; PP : pondération du critère prix ; Pmin : prix de l'offre la moins chère ; P : prix de l'offre évaluée.
3 Performances en matière de Développement Durable avec sous-critères (10% soit 10 points)	<p>La note sur le critère Développement Durable est établie par application de la formule suivante :</p> $NPSC = PSC \times (T / T_{max})$, avec <ul style="list-style-type: none"> NPSC : note pondérée du critère Développement Durable PSC : pondération du critère Développement Durable T : note du critère Développement Durable avant pondération de l'offre évaluée ; Tmax : meilleure note DD sur le critère avant pondération <p>Les sous critères sont les suivants :</p>
- 1er sous-critère (5 pts)	Gestion des déchets et nuisance sonore
- 2ème sous-critère (5 pts)	Gestion de l'énergie (déclinaison des objectifs généraux mentionnés dans le CCTP)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

■ **Négociation :**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres classées de un à trois sur la base des critères définis au chapitre *Jugement des offres* du présent document.

Dans l'hypothèse d'une négociation, les autres candidats dont l'offre est classée au-delà du 3ème rang, ne seront pas admis à négocier et verront leur offre rejetée. Un ou plusieurs tours de négociation peuvent être organisés avec les candidats retenus. Chaque tour de négociation peut donner lieu à l'élimination d'un ou plusieurs candidats.

A l'issue de la négociation, chaque candidat doit remettre une nouvelle offre telle que définie à la rubrique *Contenu des plis*. Toutefois, si un candidat souhaite maintenir son offre initiale en l'état pour qu'elle devienne son offre finale, il devra transmettre à l'acheteur un courrier signifiant son intention avant la fin du délai de remise des offres finales. En l'absence d'une offre finale ou du courrier ci-dessus, l'acheteur éliminera le candidat pour absence d'offre.

La négociation ne peut remettre en cause l'objet du marché, ni modifier substantiellement les conditions initiales de mise en concurrence ou les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

L'acheteur garantit le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats et veillera à assurer la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

L'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine	Déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dument complétée et signée.
Acte d'engagement	Acte d'engagement dument complété et signé.
Délégation de pouvoirs	Tout document permettant de prouver la capacité de la personne signataire à engager l'entreprise.
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité

DSNA / DTI	Objet	Travaux d'installation du pylône de Lille et remplacement des pylônes de Limoges et Nancy	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-04-17	

Document	Descriptif
	judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier au tribunal administratif du lieu d'exécution de chaque lot.

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.